



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Service jeunesse – ALSH – Modification du règlement intérieur.

Monsieur VALERO informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier l'article 5 du règlement intérieur comme suit :

Article 5. Modalités d'admission et d'inscription

▪ **L'admission**

Le centre de Loisirs est ouvert à tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire correspondant aux âges requis sur chacune des structures : moins de 6 ans et plus de 6 ans.

▪ **L'inscription**

Les inscriptions sont mensuelles pour les mercredis et l'accueil se fait à la journée ou demi-journée.

Pour les périodes de petites vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant le premier jour. Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine, il conviendra de se rapprocher de chaque pôle.

Pour les périodes de grandes vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant le premier jour. Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine.

Concernant plus précisément les inscriptions des enfants de moins de 6 ans, elles pourront se faire à la ½ journée pour les petites et grandes vacances, il conviendra de se rapprocher de chaque pôle.

L'inscription à la journée est obligatoire pour les plus de 6 ans.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur de l'ALSH, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-04-DE
Date de télétransmission : 17/07/2015
Date de réception préfecture : 17/07/2015